



# COMMISSION FUTSAL

## Procès-Verbal n° 19

Réunion du : **Mardi 5 mars 2024**

Président : **M. Patrick FAUTRAD**

Secrétaire de séance : **M. Christophe JOLY**

### INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la Commission d'Appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var

### ORDRE DU JOUR

- *Traitement du courrier et des feuilles de match – Information*

- *Tirage Coupe du Var Futsal Seniors*

### INFORMATION

Le samedi 02 mars s'est déroulé le Cadrage de la Coupe du Var U18 Futsal.

Les quatre équipes qualifiées pour les demi-finales sont :

T. ELITE FUTSAL / CSK VAL DES ROUGIERES / HIBOU ACADEMIE et ST MAX FUTSAL.

Nous remercions la participation de nos clubs régionaux ainsi que la présence de M. Franck LE CAER, membre de la Commission Futsal.

Les demi-finales se joueront durant la semaine du 01 au 06/04/2024.

Le tirage au sort des **1/2 Finale de la Coupe du Var U18 Futsal et U15 Futsal** sera effectué le Mardi 12 mars 2024 à partir de 16h00 au siège du District du Var.

Les clubs voulant y participer seront les bienvenus.

### TIRAGE 1/4 DE FINALE COUPE DU VAR FUTSAL SENIORS

Nous procédons ce jour, en présence d'Isabelle EHRHART, secrétaire administrative du District du Var, au tirage au sort des 1/4 de Finale de la Coupe du Var Futsal Seniors.

Les clubs premiers nommés devront envoyés leur convocation au plus tôt, au secrétariat.



## District du Var de Football



**Les quarts de finale se joueront durant la semaine du 25 au 30 mars 2024  
Sur le terrain du club premier nommé**

JS MOURILLON 1 / ST MAX FUTSAL 1  
T. EST FUTSAL 1 / JS SEYNOISE 1  
FC SEYNOIS 1 / ISSOLE FUTSAL 1  
RAPH SAL 1 / CSK VAL DES ROUGIERES 1

---

*Prochaine réunion  
Mardi 12 mars 2024*

**Le Président** : Patrick FAUTRAD  
**Le Secrétaire** : Christophe JOLY